



1. La facturation est annuelle. Elle est faite début octobre avec les éléments donnés à la rentrée.
2. Le paiement est mensuel pour le 10 de chaque mois d'octobre à juillet inclus. Il est égal à la facturation annuelle divisée par 10.
3. Le prélèvement automatique mensuel est proposé.
4. Toutes les modifications font l'objet d'une facture ou d'un avoir complémentaire établis à partir d'une demande écrite des parents. Elles sont déduites sur le paiement de juin.

Scolarité

44€ par mois pour le 1er enfant

30€ par mois pour les autres enfants de la fratrie

Restauration (tarif mensuel)

76 pour 4 jours de cantine

57€ pour 3 jours

38€ pour 2 jours

19€ pour 1 jour

Repas occasionnel : **5,80€ le ticket** (possibilité de prendre par carnet de 10)

Garderie / étude

C'est un forfait au mois. S'il doit y avoir un changement (*un seul changement toléré dans l'année*), prévenir par écrit 8 jours avant la fin du mois au secrétariat. Tout mois commencé est dû

Garderie ET/OU étude (2 fois par jour) : **28€ par mois** et par enfant

Garderie ou étude : **15€ par mois** et par enfant

Ticket exceptionnel : **2€** pour un service de garderie matin ou soir (possibilité de prendre par carnet de 10)

- Tout mois commencé est dû.
- Si l'enfant est malade, le remboursement se fera à partir de 4 jours consécutifs d'absence avec justificatif médical.
- Changement de régime et absences : si un changement de régime doit avoir lieu, celui-ci se fera obligatoirement par écrit, en expliquant les raisons, avant le 20 du mois précédent le changement, *une seule fois dans l'année*.

Cotisation APEL

Elle est fixée à **20€ par famille** et par an.

Elle donne droit à la revue « Famille Éducation ».

Elle permet de financer des projets ou sorties dans l'établissement.

Fournitures scolaires

Un règlement de **35€ est à payer le jour de la rentrée** pour tous les enfants de la maternelle au CM2.

Manuels scolaires / fichiers de travail

Les parents inscrivent leur enfant sur le site de l'ARBS et paient directement sur le site (en juillet/août).

Durant l'année scolaire des sorties ou voyages pédagogiques peuvent être organisés par l'équipe pédagogique, en sus.